

Accompagnement des Opérations Collectives de Rénovation Énergétique

DESCRIPTIF :

On peut différencier **deux types d'opérations collectives** et donc deux types d'approches dimensionnelles :

- **La copropriété verticale** : le ou les immeubles avec leurs parties communes privées. La propriété est divisée entre copropriétaires et les décisions sont prises à la majorité.
- **Les « opérations collectives horizontales »**, la copropriété horizontale, le « lotissement » ou le quartier avec leurs parties communes privées ou publiques.

L'Agence Locale de l'Énergie du Grand Nancy propose ici des missions d'animation complémentaires s'inscrivant pleinement dans les politiques publiques existantes et dans l'objet de l'association. Il est primordial que les missions du conseiller s'intègrent parfaitement dans les actions déjà menées sur le territoire et viennent en complémentarité de celles-ci. Elles seront réfléchies en lien avec les structures existantes en charge de l'Habitat, les associations de propriétaires et de copropriétés ainsi que les fédérations de syndicats et les professionnels du secteur.

RÉSULTATS ATTENDUS / OBTENUS :

- ➔ Le dispositif Copro'Actif pour les copropriétés verticales : accompagnement social, technique et financier des copropriétés envisageant une rénovation énergétique globale,
- ➔ L'accompagnement des projets de rénovation collectifs pour les quartiers (opérations horizontales) : réunions de sensibilisation, création d'expositions et retours d'expérience sur les premières rénovations BBC du quartier de Clairlieu à Villers les Nancy.

PARTENAIRES DU PROJET :

ADEME, Communauté Urbaine du Grand Nancy, Société Publique Locale Grand Nancy Habitat, Associations de propriétaires et de syndicats bénévoles de copropriétés.

CONTACT :

Pierre BROUILLARD, directeur de l'ALE du Grand Nancy
Tel. 09 61 44 71 77 – Mail. pierre.brouillard@ale-grandnancy.fr